
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Note d'information

Mars 2005

Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain

Depuis 2000, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et ses partenaires provinciaux et territoriaux répondent aux demandes de certains Canadiens qui souhaitent réduire l'utilisation des produits antiparasitaires par la mise en place du Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain. Le Plan d'action comprend trois éléments clés :

1. Mettre sur pied une Stratégie pour pelouses saines pour montrer à la population canadienne comment elle peut réduire sa dépendance envers les pesticides utilisés pour le traitement des pelouses;
2. Encourager les fabricants de pesticides à développer des produits à risque réduit en collaboration avec l'ARLA, laquelle s'efforcera d'homologuer des produits à risque réduit le plus rapidement possible;
3. Réévaluer les principaux pesticides utilisés pour le traitement des pelouses en employant les toutes dernières méthodes d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux adoptées par le Canada et les États-Unis.

Le Plan d'action est fondé sur le principe que la prévention constitue la meilleure façon de gérer les problèmes causés par des organismes nuisibles, que ces problèmes doivent être correctement identifiés et qu'une vérification des dommages doit être effectuée avant de prendre des mesures.

Des infestations répétées causées par des organismes nuisibles est souvent une indication qu'il faut changer les méthodes d'entretien. Lorsque l'utilisation d'un pesticide est nécessaire, il faut choisir le bon produit. En outre, ce pesticide doit seulement être appliqué au moment et à l'endroit où l'organisme nuisible est présent et selon le mode d'emploi sur son étiquette.

Stratégie pour pelouses saines

La Stratégie pour pelouses saines fait la promotion et appuie des solutions de remplacement efficaces aux pesticides et la réduction de la dépendance envers ceux-ci pour traiter les pelouses. La Stratégie est mise en œuvre en collaboration avec les représentants provinciaux et territoriaux afin de répondre aux demandes de certains Canadiens qui souhaitent réduire leur dépendance envers les produits antiparasitaires.

La Stratégie met l'accent sur les approches en matière de lutte intégrée (LI), comme la prévention de la prolifération des organismes nuisibles, l'utilisation de produits à risque réduit et l'utilisation judicieuse de pesticides. L'ARLA a élaboré diverses publications afin d'appuyer cette Stratégie, comme la pochette *Conseils pour une pelouse saine*, le feuillet de renseignements *Lisez l'étiquette* et une série d'articles pour la *Chronique des pelouses saines*. Ces documents et d'autres renseignements pertinents peuvent être téléchargés du site Internet Pelouses saines à : www.healthylawns.net.

Homologation de pesticides à risque réduit

Afin d'augmenter l'accès de la population aux pesticides à risque réduit, une initiative de mai 2002 (publiée dans la directive d'homologation DIR2002-02) de l'ARLA étend le programme d'examen conjoint des produits à risque réduit avec la United States Environmental Protection Agency (EPA), qui est en cours



depuis 1996, aux demandes qui ont été présentées à l'ARLA seulement. Ce programme a été conçu afin d'encourager les fabricants de pesticides à demander l'homologation au Canada des produits à risque réduit qui sont actuellement disponibles aux États-Unis.

Afin de réduire les obstacles à l'accès à ces produits, le Canada utilisera les mêmes critères que l'EPA pour déterminer l'admissibilité des produits chimiques au programme des produits à risque réduit et reconnaît la désignation de biopesticide de l'EPA, harmonisant ainsi un peu plus les méthodes respectives de ces deux pays. Au moyen de ce programme, l'ARLA s'est également engagée à réduire ses délais d'examen des produits qui répondent vraisemblablement à la définition de produits chimiques à risque réduit ou de biopesticides. À l'heure actuelle, environ 70 % des pesticides chimiques à risque réduit homologués ou en attente d'homologation aux États-Unis le sont également au Canada.

Réévaluation des pesticides utilisés pour le traitement des pelouses

En septembre 2000, l'ARLA a annoncé qu'elle entreprenait une réévaluation prioritaire des pesticides les plus couramment utilisés pour le traitement des pelouses. Cette réévaluation emploie des normes scientifiques contemporaines pour déterminer si leur homologation peut être maintenue et si des modifications doivent être apportées à leurs conditions d'homologation.

Les réévaluations de quatre de ces pesticides ont été complétées. Les utilisations domestiques des insecticides chlorpyrifos, diazinon et malathion (traitement généralisé des pelouses) et de l'herbicide mécoprop racémique sont abandonnées graduellement. Les réévaluations de trois autres herbicides (2,4-D, dicamba et MCPA) sont terminées et des propositions réglementaires devraient être publiées en 2005. La réévaluation de l'insecticide carbaryl est en cours et devrait être complétée d'ici 2006.

Besoin de plus amples renseignements?

Les liens suivants dans le site de l'ARLA fournissent plus de renseignements sur les sujets discutés dans le présent document.

Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/hlawns/hl-ActionPlan-f.pdf

Stratégie pour pelouses saines

www.pmra-arla.gc.ca/francais/spm/urban-f.html

Site Internet Pelouses saines

www.healthylawns.net

Initiative de l'ARLA concernant les pesticides à risque réduit (DIR2002-02)

www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/dir/dir2002-02-f.pdf

Note d'information : Programme de réévaluation des pesticides

www.pmra-arla.gc.ca/francais/highlights/in20050209-f.html

Les documents publiés par l'ARLA et de renseignements additionnels sont également disponibles par l'entremise du Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire.

Téléphone : 1 800 267-6315

Télécopieur : (613) 736-3758

Courrier électronique : pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca

